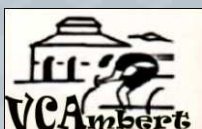


Tour du Pays d'Olliergues

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



19 & 20 Mai 2012



**Manche du Challenge
National Juniors 2012**

Une organisation du VC Ambert

Le Pays d'Olliergues vous accueille

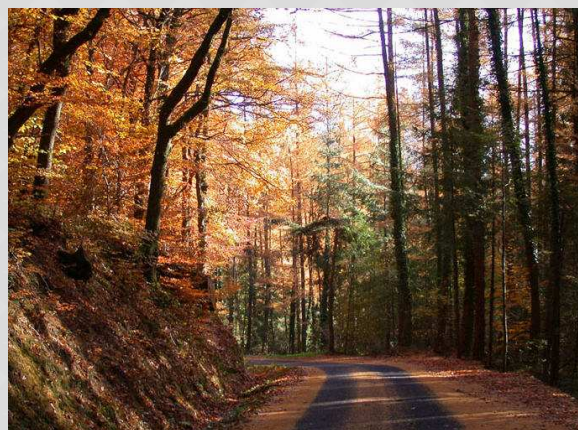
Edito

Depuis 1989, le VC Ambert se bat pour faire vivre cette course juniors qui est la seule en Auvergne inscrite au calendrier Fédéral. En conséquence, cette promotion au Challenge National Juniors en 2012 est une profonde reconnaissance des efforts consentis par le club. Mais c'est aussi une juste récompense pour Yves Fournet Fayard, Président de la COCOM du Pays d'Olliergues, grand passionné de vélo, et pour ses élus.

La présence au départ du vainqueur de la 1ère étape de l'édition 2011, Romain Faussurier, avec le maillot de champion de France sur les épaules, devrait aussi donner un peu plus d'éclat à cette édition 2012. Nous serons aussi très heureux d'accueillir les futurs professionnels de demain, comme nous l'avons été par le passé avec des coureurs comme Laurent Lefevre, Florent Brard, Guillaume Auger, Frédéric Finot, Samuel Plouhinec, Miguel Martinez, Julien Antomarchi, Mickaël Delage, Clément Lhotellerie, Julien Loubet, Florian Vachon, Maxime Bouet, Blel Kadri, Julien El Fares, Christophe Laborie, Romain Bardet ou comme Pierre Henri Lecuisinier, vainqueur du TPO en 2010 et champion du monde junior en 2011. Comme ils savent le faire, les dirigeants du VC Ambert s'efforceront de tout mettre en oeuvre pour permettre à ces jeunes de prendre du plaisir sur nos routes en toute sécurité et pour que ce soit une fête pour les équipes, mais aussi pour les passionnés de cyclisme.

Hélène Vialle

Responsable de l'organisation



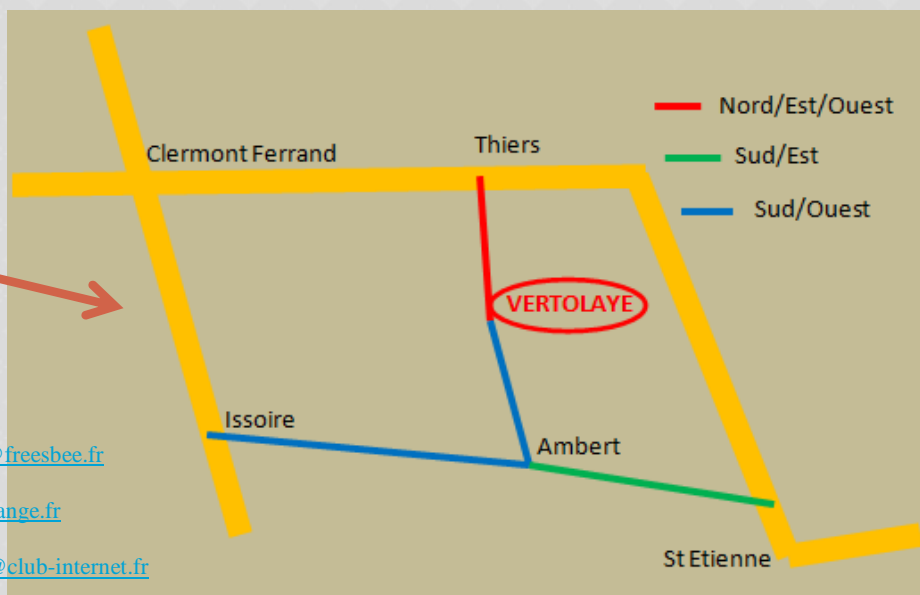
CONTACT

Responsable: Hélène Vialle – 0683241979 – helene.vialle@freesbee.fr
9 Lotissement Le Colombier – 63990 JOB

Président: David Péra – 0682571902 – david.pera0877@orange.fr

Vice Président: Patrick Brousse – 0640151483 – pbrousse@club-internet.fr

Trésorier: Jean François Paul – 0637977064 – pajejanfrancois@wanadoo.fr



L'hébergement

- Auberge du Col du Béal - ST PIERRE LA BOURLHONNE - Tel 04.73.95.20.45
- Hôtel GAUDON - LE BRUGERON - Tel 04.73.72.04.26 ou 06.87.70.83.28
Fax 04.73.72.58.48
- Village Vacances LA O - LE BRUGERON - Tel 04.73.72.69.16 ou 06.82.99.27.36
- Hôtel MIGEON - OLLIERGUES - Tel 04.73.95.50.56
- Hôtel des Voyageurs - VERTOLAYE - Tel 04.73.95.20.16
Fax 04.73.95.23.85
- Hôtel de la Dore - VERTOLAYE - Tel 04.73.95.22.14
- Camping Les Chelles (Chalet avec restauration) - OLLIERGUES - Tel 04.73.95.54.34

Renseignements Office de Tourisme du Pays d'Olliergues : 04.73.95.56.49



Le Palmares

Cette course juniors a été créée en 1989. Elle s'est appelée LA FLECHE MARATOISE jusqu'en 1997 et **elle avait déjà été retenue par la FFC en 1994, comme support de la 1^{ère} manche du Challenge National Juniors**. Après une petite interruption en 1998, une transition s'opéra sur les années 1999 à 2004, où on assista à une mutualisation sur les Communautés d'Olliergues, Arlanc et Livradois Porte d'Auvergne, pour soutenir sur 2 jours cette course juniors. En 2005, sous l'impulsion de son Président Yves Fournet Fayard, cette course juniors se stabilisa pour devenir définitivement **LE TOUR DU PAYS D'OLLIERGUES**.

1989 Christophe ROY (EC Clermont Fd)	2001 Mathieu PERGET (GS Blagnac)
1990 Damien CHEVALARD (Cours la Ville)	2002 Julien ANATOMARCHI (Marseille)
1991 Frédéric DENIZON (Puy de Dôme)	2003 Julien LOUBET (Haute Garonne)
1992 Benoît LUMINET (CR4C Roanne)	2004 Maxime BOUET (Marseille)
1993 Sébastien LAROCHE (La Nièvre)	2005 Julien BERRETEROT (Aquitaine)
1994 Laurent LEFEVRE (Flandres Artois)	2006 Thomas GIRARD (Comité Isère)
1995 Frédéric FINOT (Bourgogne)	2007 Thomas GIRARD (US Jarrie Champ)
1996 Grégory LAPALUD (VC Caladois)	2008 Anthony PEREZ (Haute Garonne)
1997 Christophe OLIVEIRA (AS des Graves)	2009 Adrien CROUSAZ (Thiez Cyclisme 74)
1999 Mathieu LAMOTHE (Comité du Lot)	2010 Pierre Henri LECUISINIER (Gerzat)
2000 Florent CHAPPOUX (Comité du Lot)	2011 Pierre LATOUR (VS Romanais Péageois)

challenge Mutuelle Nationale des Sports à Marat le 29 mai 1994

La Flèche Maratoise ouvre le bal

Après des petits problèmes à l'allumage, le challenge MNS juniors sera finalement lancé par la Flèche Maratoise, le 29 mai prochain. Située dans la région d'Ambert, dans le centre de la France, l'épreuve organisée par le VC Ambertois accède donc au statut enviable de manche du challenge.

Elle marquera la première grande confrontation nationale junior de l'année sur un relief difficile.

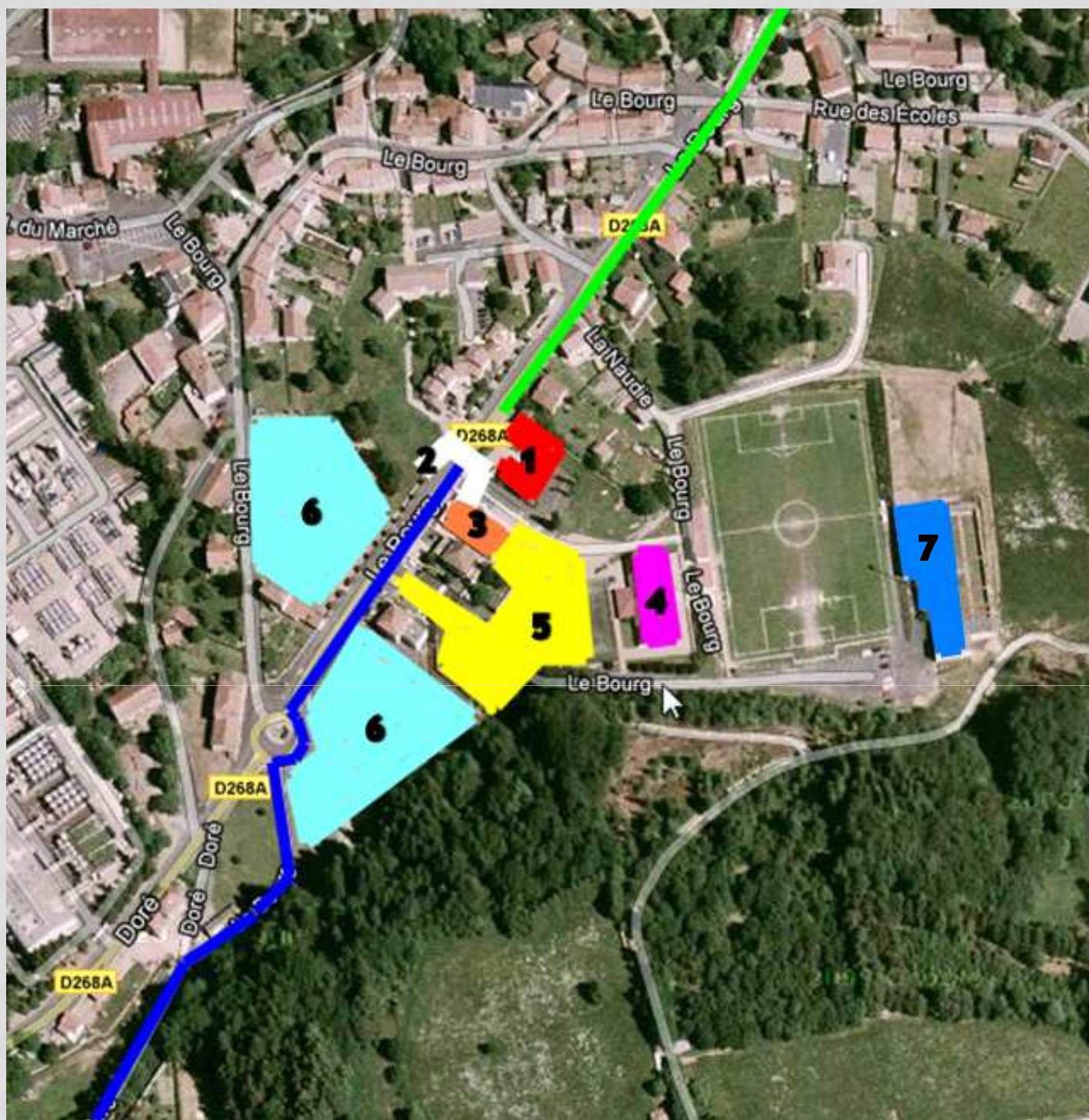
Initialement programmée à l'acte II du challenge MNS, la Flèche Maratoise donnera en fait le coup d'envoi du désormais traditionnel challenge réservé aux juniors. Décalé vers la fin de saison -rappelons qu'exceptionnellement, c'est le championnat de France junior qui en constituera le dernier volet-, le challenge MNS ne devrait en être que plus passionnant. En effet, il faut s'attendre à voir dès le 29 mai prochain une élite junior déjà bien en jambes. Les meilleurs retenus en équipe de France auront d'ailleurs participé à plusieurs courses internationales d'envergure telles Basse Goulaine, l'Arbo Jugend Tour et les trois étapes de Frankfort.

Dans ces conditions, la difficulté du parcours de la Flèche Maratoise tombera à point nommé pour dégoûter



Podium 2011 avec le vainqueur Pierre Latour

Accueil à VERTOLAYE



1 MAIRIE: Accueil – Informatique – Commissaires Presse – Secours – Contrôle anti-dopage

5 PARKING OFFICIELS et PRESSE

2 LIGNE DEPART – ARRIVEE:
PODIUMS: Commissaires – Photo Finish - Protocole

6 PARKING EQUIPES

3 SALLE DES FÊTES: Réceptions – Réunion DS

7 REPAS DE MIDI

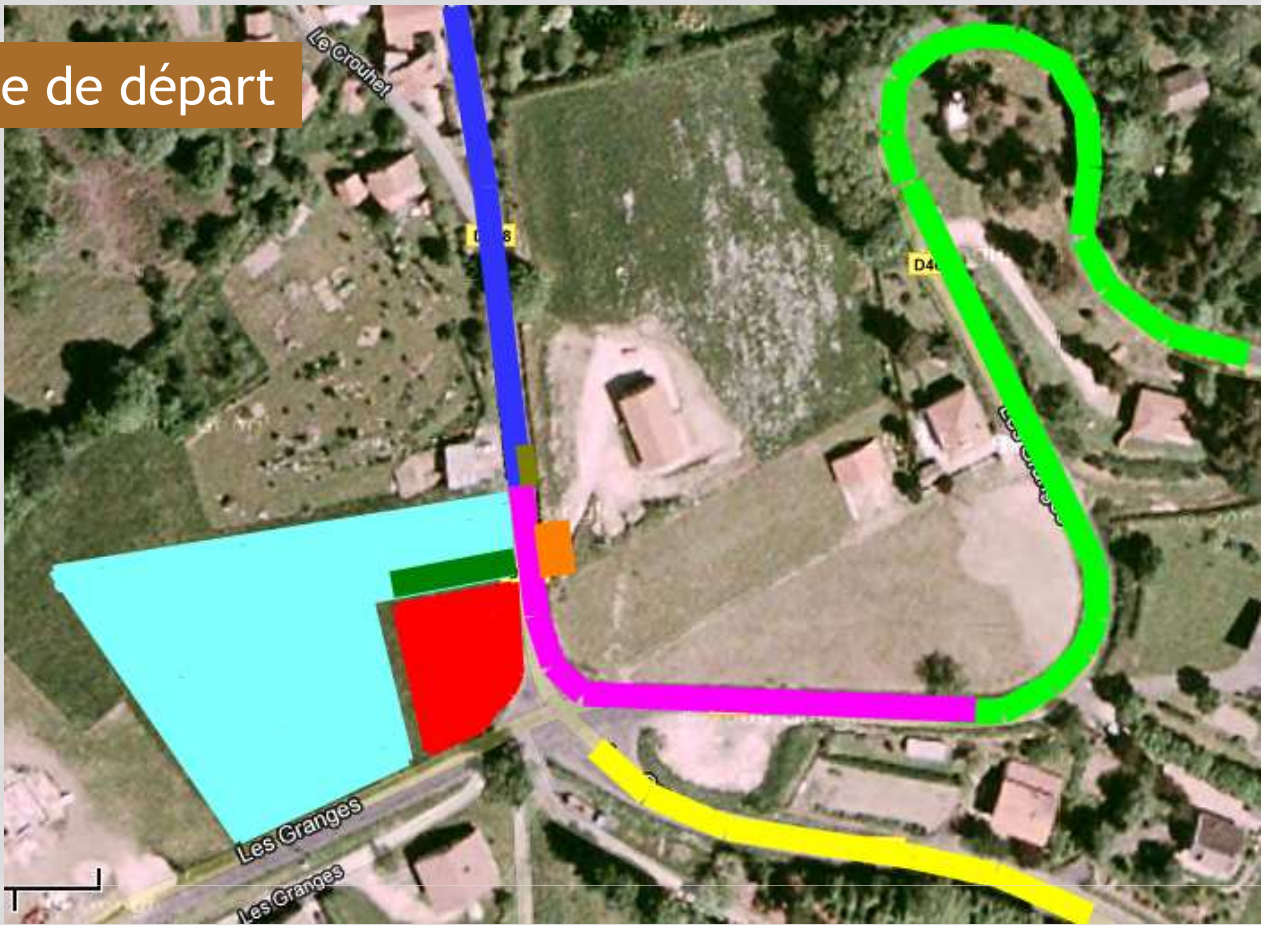
4 VESTIAIRES - DOUCHES


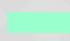

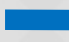


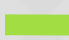
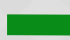
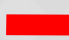
 DEPART 2^{ème} étape

 ARRIVEE 2^{ème} étape

1ère étape: CLM





Zone de départ



-  Liaison accueil / départ
-  Zone de préparation coureurs
-  Podium d'appel et signatures
-  Départ parcours CLM
-  Zone de régulation véhicules suiveurs
-  Rampe de départ
-  Retour véhicules suiveurs
-  Mesure des braquets et contrôle vélos
-  Caserne sapeurs-pompiers

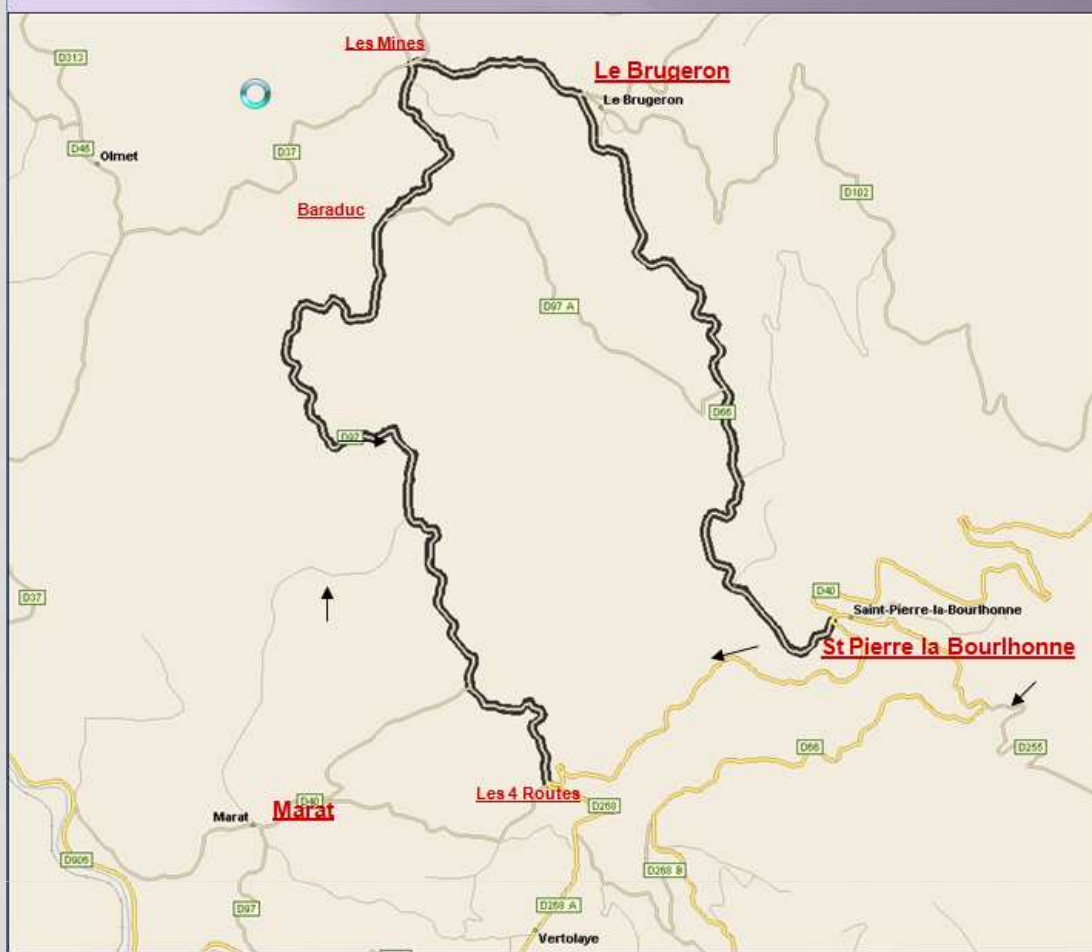
Zone d'arrivée



-  Arrivée parcours CLM
-  Retour véhicules suiveurs
-  Podium commissaires
-  Podium protocolaire



1^{ère} étape: CLM



19 mai 2012

Départ:

Les 4 Routes (Marat)

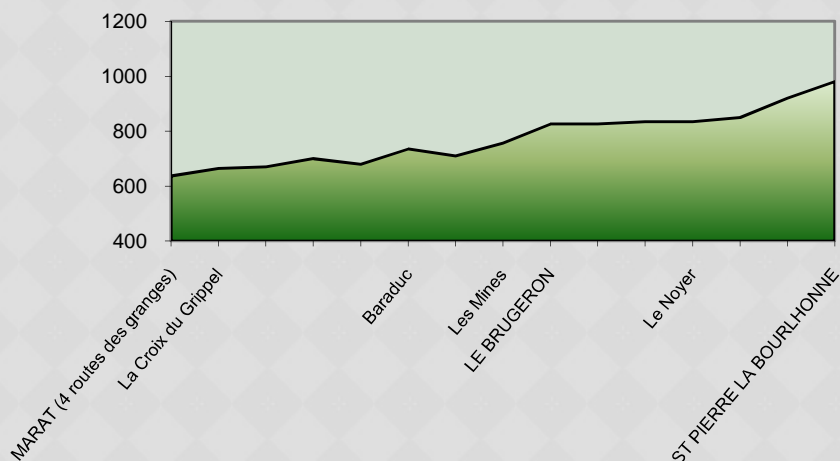
Arrivée:

St Pierre la Bourlhonne

Contre la Montre individuel

Distance: 18,5 Km

PARCOURS	Routes	KM parcourus	KM à parcourir	Altitude	horaire prévu	Primes	GPM
MARAT (4 routes des granges)	RD268	0,0		637	15H00		
La Croix du Grippel	RD268 - RD97	1,3	17,2	664	15H02		
Baraduc	RD97	7,7	10,8	735	15H13		
Les Mines	RD97 - RD37	9,5	9,0	756	15H17		
LE BRUGERON	RD37 - RD66	11,1	7,4	826	15H19		
Le Noyer	RD66	14,8	3,7	835	15H24		
ST PIERRE LA BOURLHONNE	RD40 - RD66	18,5	0,0	981	15H30		



2^{ème} étape en ligne

20 mai 2012

Départ: Vertolaye

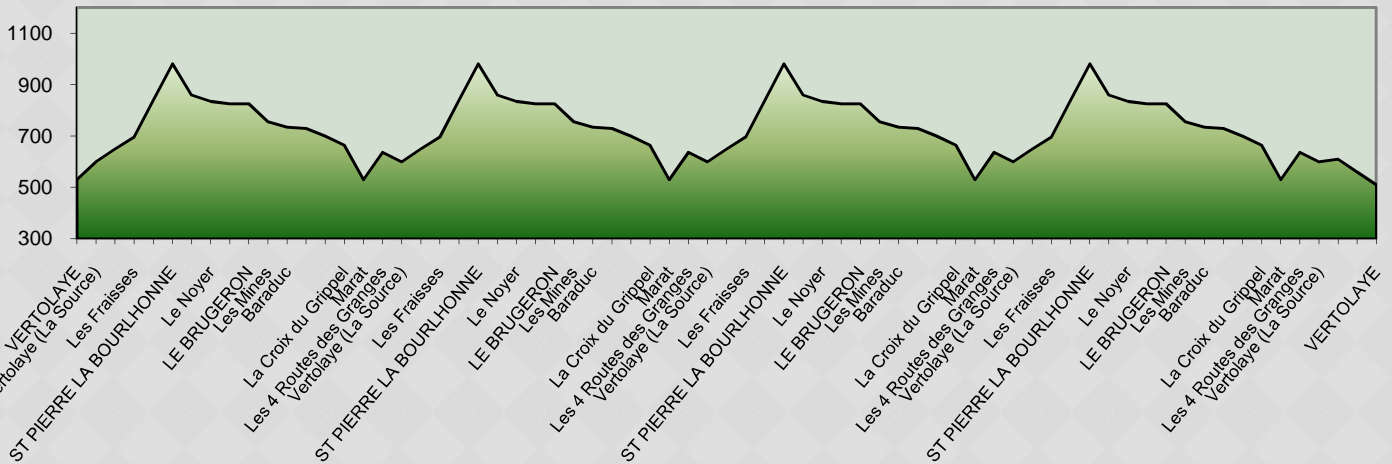
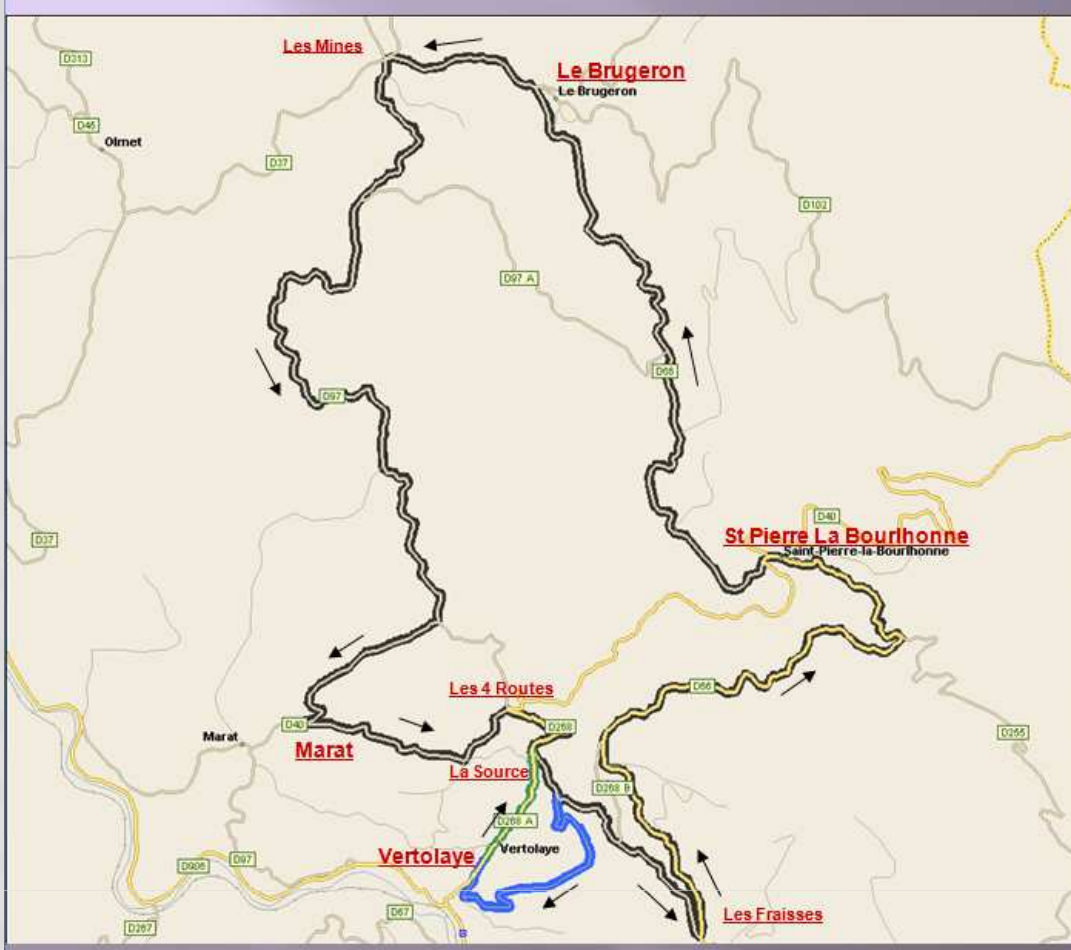
■ Départ neutralisé 1.3 Km

■ Circuit à parcourir 4 fois soit 129.6 Km

■ Final arrivée: 3.4 Km

Arrivée: Vertolaye

Distance course: 134.3 Km



2^{ème} étape en ligne

PARCOURS	Routes	KM parcourus	KM à parcourir	Altitude	horaire prévu	Primes	GPM
VERTOLAYE	RD268A	0,0	130,7	510	12H30	Départ neutralisé	
VERTOLAYE (La Source)	RD268A - RD268	0,0	130,7	600	12H35		
Les Fraisses	RD268 - RD66	0,0	130,7	697	12H43	Départ réel	
ST PIERRE LA BOURLHONNE	RD66	7,8	122,9	981	13H00		cat.2
LE BRUGERON	RD66 - RD37	14,8	115,9	826	13H09	P	
Les Mines	RD37 - RD97	16,4	114,3	756	13H11		
Baraduc	RD97	18,2	112,5	735	13H14		
La Croix du Grippel	RD97	24,6	106,1	664	13H23		
Marat	RD97 - RD40	26,5	104,2	530	13H25		
Les 4 Routes des Granges	RD40 - RD268	28,9	101,8	637	13H31		cat.3
VERTOLAYE (La Source)	RD268	29,8	100,9	600	13H32		
Les Fraisses	RD268 - RD66	32,5	98,2	697	13H40		
ST PIERRE LA BOURLHONNE	RD66	40,3	90,4	981	13H57		cat.2
LE BRUGERON	RD66 - RD37	47,3	83,4	826	14H06	P	
Les Mines	RD37 - RD97	48,8	81,9	756	14H08		
Baraduc	RD97	50,6	80,1	735	14H11		
La Croix du Grippel	RD97	57,1	73,6	664	14H20		
Marat	RD97 - RD40	59,0	71,7	530	14H22		
Les 4 Routes des Granges	RD40 - RD268	61,3	69,4	637	14H28		cat.3
VERTOLAYE (La Source)	RD268	62,3	68,4	600	14H29		
Les Fraisses	RD268 - RD66	65,0	65,7	697	14H37		
ST PIERRE LA BOURLHONNE	RD66	72,8	57,9	981	14H54		cat.2
LE BRUGERON	RD66 - RD37	79,8	50,9	826	15H03	P	
Les Mines	RD37 - RD97	81,3	49,4	756	15H05		
Baraduc	RD97	83,1	47,6	735	15H08		
La Croix du Grippel	RD97	89,6	41,1	664	15H17		
Marat	RD97 - RD40	91,4	39,3	530	15H19		
Les 4 Routes des Granges	RD40 - RD268	93,8	36,9	637	15H25		cat.3
VERTOLAYE (La Source)	RD268	94,8	35,9	600	15H26		
Les Fraisses	RD268 - RD66	97,5	33,2	697	15H34		
ST PIERRE LA BOURLHONNE	RD66	105,3	25,4	981	15H51		cat.2
LE BRUGERON	RD66 - RD37	112,3	18,4	826	16H00	P	
Les Mines	RD37 - RD97	113,8	16,9	756	16H02		
Baraduc	RD97	115,6	15,1	735	16H05		
La Croix du Grippel	RD97	122,0	8,7	664	16H14		
Marat	RD97 - RD40	123,9	6,8	530	16H16		
Les 4 Routes des Granges	RD40 - RD268	126,3	4,4	637	16H22		cat.3
VERTOLAYE (La Source)	RD268	127,3	3,4	600	16H23		
Le Garret	RD268 - VC	127,8	2,9	610	16H24		
VERTOLAYE	VC - RD268A	130,7	0,0	510	16H28		



Règlement

ARTICLE 1

L'organisation de cette course se fera en respect avec la réglementation générale 2012 de la F.F.C., applicable aux courses de classe 2.14. L'édition 2012 compte pour le **Challenge National Juniors FFC** et elle attribue les points suivants:

- 1ère étape (CLM): 20 - 17 - 15 - 13 - 12 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1

- 2ème étape: 35 - 30 - 25 - 22 - 20 - 18 - 16 - 15 - 14 - 13 - 12 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3

- Classement général: Aucun point ne sera attribué au classement général

Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré leader du challenge. En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues.

ARTICLE 2

L'épreuve est ouverte aux coureurs âgés de 17 et 18 ans dans l'année, titulaire d'une licence "juniors".

Le nombre d'équipes admises sera de 20 à 22. Elles seront composées de 8 coureurs maximum (3 accompagnateurs).

Nature des équipes participantes admises:

- Equipes régionales en priorité (tous les Comités Régionaux, y compris l'Outre Mer sont invités)
- Une équipe départementale du Puy de Dôme
- Autres équipes départementales, en accord avec le Comité et seulement en cas d'absence de celui-ci.

ARTICLE 3

L'engagement de l'équipe devra être envoyé au plus tard le 30 Avril 2012 à :

Hélène VIALLE

9, Lotissement Le Colombier

63990 JOB

L'engagement devra être fait sur un bulletin officiel. Il devra comporter les huit coureurs titulaires plus les remplaçants obligatoirement. Toutes les rubriques doivent être complétées, y compris le code U.C.I.

Ne pas omettre de compléter l'encadrement de l'équipe (directeur technique, mécanicien, soigneur) – numéros de licence obligatoires.

L'engagement devra être accompagné de son règlement de 128 euros pour une équipe de 8 coureurs.

ARTICLE 4

Une permanence sera assurée à la Mairie de Vertolaye le samedi 19 MAI 2012 à partir de 9H 30.

La remise du dossier, des dossards et des plaques de cadre se feront à cette permanence.

La clôture de la permanence sera à 12H 00.

La réunion du collège des commissaires et des directeurs sportifs sera organisée à 13H 30 précises.

Le tirage au sort de l'ordre des voitures se fera en application de la réglementation fédérale.

ARTICLE 5

L'animation de la course sera assurée par 2 speakers

ARTICLE 6

Le samedi 19 mai à Vertolaye, la signature de la feuille d'émargement et le contrôle des braquets se feront au départ du CLM, à l'appel du coureur.

Le dimanche 20 mai à Vertolaye, la présentation complète des équipes se fera au podium, en même temps que la signature de la feuille d'émargement, à partir de 11H30. La mesure des braquets et l'isolement en sas de départ se fera à partir de 12H00.

ARTICLE 7

Pour les deux étapes, le parcours sera fléché au sol avec la mention TPO. Un panneautage pour le kilométrage, les primes et les G.P.M. sera installé. Une flamme rouge sera positionnée pour marquer le dernier Km.

ARTICLE 8

Une zone de ravitaillement « pied à terre » sera matérialisée entre deux panneaux, sur le circuit de l'étape de dimanche.

ARTICLE 9

Le dépannage des coureurs sera assuré tout au long de l'épreuve. Deux véhicules neutres et une moto seront mis à la disposition des coureurs. La gestion de tous les véhicules de dépannage sera assurée en accord avec la réglementation fédérale, par le Président de jury.

ARTICLE 10

Les liaisons radio émettrices - réceptrices seront assurées par un professionnel. Les postes seront mis à disposition des équipes. Les infos courses seront données par une moto Info.

ARTICLE 11

Pour les deux étapes, la circulation sera complètement neutralisée sur la totalité du parcours. Toutefois, les véhicules suiveurs devront rester très vigilants et ont l'obligation de respecter le code de la route.

La sécurité sera organisée de la façon suivante :

- La sécurité aux carrefours sera assurée par la Gendarmerie nationale et le club cibistes des GASPARDS.
- La sécurité en course sera assurée par les motards de la Gendarmerie Nationale et les motards civils de MOTO VELO PASSION.
- Les secours seront assurés par un médecin, des infirmiers sur l'épreuve ainsi qu'une ambulance.
- Par sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter tout coureur qui se situerait à plus de 10 mn de la queue du peloton.

ARTICLE 12

Le classement sera assuré par la photo finish vidéo.

Toute réclamation sur le classement devra être déposée en accord avec le règlement fédéral.

La cérémonie protocolaire se déroulera au podium, dès l'arrivée. **Les coureurs concernés devront se rendre au plus vite au podium pour la remise des récompenses, en tenue de coureur.** Seront concernés:

- Les 3 premiers de l'étape
- Le leader du classement général de la course.
- Le leader du Challenge National Juniors FFC
- Le vainqueur du classement par points (à l'issue de la 2ème étape)
- Le vainqueur du Grand Prix de le Montagne (à l'issue de la 2ème étape)
- L'équipe vainqueur du classement général.

ARTICLE 13

La dotation de l'épreuve sera la suivante :

- Classement:
- 1ère étape: 540 € /20 prix
- 2ème étape: 540 € /20 prix
- Classement Général: 540 € /20 prix
- Primes: 305 €. Par addition de points 5/3/1 à chaque sprint sur la 2ème étape: 305 €
- GPM: 305 €. Ce classement sera déterminé en fonction du nombre de points acquis sur la 2ème étape selon le barème suivant :
- Côte 2ème Catégorie : 5/3/2/1 points
- Côte 3ème Catégorie : 3/2/1 points.

ARTICLE 14

Hébergements / Restauration:

Le Vélo Club Ambertois prend à sa charge le déjeuner des équipes (coureurs et encadrement), le samedi à partir de 11H00 sur le site d'accueil, et le dimanche à partir de 9H00.

L'hébergement, le petit-déjeuner et le dîner sont à la charge des équipes (voir liste proposée par l'organisation). Chacune des équipes se chargera directement de ses réservations.

La FFC versera une indemnité de déplacement aux équipes participantes (trajet aller et retour du siège du Comité Régional au lieu de l'épreuve).

ARTICLE 15

Les circuits de chaque étape ainsi que les profils sont annexés au présent règlement.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION PAR L'ORGANISATEUR

